

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 AVRIL 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2021-39

OBJET : Abondement du Fonds Régional Résilience de soutien aux entreprises affectées par la crise sanitaire. Approbation des avenants aux conventions avec le Conseil Régional Ile-de-France et avec l'association « InitiActive Ile-de-France ». Autorisation donnée au Président de signer lesdits avenants.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	80
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	7
Absents	3

Votants	87
Abstention	0
Suffrages exprimés	87
Pour	87
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Brigitte GAUVAIN représentée par Annick VOISIN, Pierre LEBEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD.

Absents :

Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 AVRIL 2021

OBJET: Abondement du Fonds Régional Résilience de soutien aux entreprises affectées par la crise sanitaire. Approbation des avenants aux conventions avec le Conseil Régional Ile-de-France et avec l'association « InitiActive Ile-de-France ». Autorisation donnée au Président de signer lesdits avenants

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1511-2 et L1511-7,

VU la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 et notamment son article 4 instituant l'Etat d'Urgence Sanitaire,

VU la loi N° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant cet Etat d'Urgence Sanitaire au 1^{er} juin 2021,

VU la délibération du Conseil de Territoire du 8 juin 2020 approuvant la participation de Paris Est Marne & Bois au Fonds Résilience Ile de France,

VU l'avenant N°1 à la convention autorisant certaines collectivités infrarégionales ou les EPCI –EPT d'Ile de France à abonder le « Fond Résilience Ile-de-France & Collectivités » proposé par la Région Ile de France,

VU l'avenant N°2 à la convention de dotation au « Fonds Résilience Ile de France & Collectivités » à intervenir avec France Initiative prévoyant les modalités de mise en œuvre du Fonds de Résilience à l'échelle territoriale,

CONSIDÉRANT que la première phase de mise en œuvre de ce fonds a permis de valider son utilité et sa complémentarité dans les dispositifs nationaux de soutien aux entreprises aux regards de l'ampleur des impacts économiques attendus,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence développement économique, il appartient à l'EPT Paris Est Marne & Bois de s'engager, de mettre en œuvre et de coordonner les actions nécessaires,

CONSIDÉRANT que pour être efficace ce fonds doit être doté de volumes financiers significatifs,

CONSIDÉRANT que la clef de répartition proposée fait ressortir une quote-part pour notre territoire de 440 020 € (QUATRE CENT QUARANTE MILLE ET VINGT EUROS),

VU l'avis du Bureau du Territoire du 23 mars 2021,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE l'abondement au « FONDS DE RESILIENCE » défini et mis en place par la Région Ile de France selon la clef de répartition proposée à savoir 440 020 € (QUATRE CENT QUARANTE MILLE ET VINGT EUROS).

ARTICLE 2 :

APPROUVE les avenants aux conventions avec le Conseil Régional Ile de France et « InitiActive Ile de France » pour la mise en œuvre de ce fonds.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président à signer lesdits avenants et à verser la somme correspondante, dont les crédits sont prévus dans le budget supplémentaire présenté lors de cette même séance du Conseil de Territoire.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Olivier CAPITANIO



La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le